



Aff N°: 000000312911860001

N° chrono: 55

Date: 21/04/20

## **NOTIFICATION DE MISE A JOUR DU PLAN GENERAL DE COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE**

### **CCIAG TRAV. RENOVATION ET D'EXTENSION DES RESEAUX HP ET SOUS STATIONS GRENOBLE (38)**

#### **MAITRE D'OUVRAGE**

CCIAG

38036 25 AVENUE DE CONSTANTINE

#### **NOTIFICATION**

Ce document a été établi à la demande du maître d'ouvrage par le coordonnateur SPS pour répondre aux exigences de l'article L4532-8 du code du travail Il est conservé pendant 5 ans par le Maître d'Ouvrage, à compter de la réception de l'ouvrage.



**Maître d'ouvrage délégué**

CCIAG  
38036 25 AVENUE DE CONSTANTINE  
France

**Maître d'ouvrage délégué**

CCIAG  
25 AVENUE DE CONSTANTINE  
CS 72606  
38036 GRENOBLE CEDEX 2  
France

**Maître d'oeuvre**

BUREAU ETUDE SERRA  
22 RUE PAUL HELBRONNER  
38100 GRENOBLE  
France

**Maître d'oeuvre**

INGEVALOR  
22 RUE PAUL HELBRONNER  
38100 GRENOBLE  
France

## COORDONNATEUR SECURITE PROTECTION DE LA SANTE

### PHASE DE CONCEPTION

APAVE SUDEUROPE SAS - GRENOBLE  
GERARD ROSELINE  
16 AVENUE DE GRUGLIASCO  
B.P.148  
38431 ECHIROLLES CEDEX

### PHASE DE REALISATION

APAVE SUDEUROPE SAS - GRENOBLE  
GERARD ROSELINE  
16 AVENUE DE GRUGLIASCO  
B.P.148  
38431 ECHIROLLES CEDEX

Indice	Additif	Date	Origine et objet des révisions et additifs	N° du document
1	Aucun	24/09/13	PGC établi : Après remise des offres des entreprises et avant démarrage du chantier	2
2	Aucun	04/12/18	Nouvelle rédaction du PGC : marché 2019 2020	3
2	A	21/04/20	Fiche de Notification : RISQUE BIOLOGIQUE	55

## ORGANISATION DU CHANTIER : MESURES ARRETEES PAR LE MAITRE D'OEUVRE EN CONCERTATION AVEC LE COORDONNATEUR SPS

### MILIEUX ou DANGERS PARTICULIERS

N°	Points de prévention - Mesures d'organisation et de coordination	Mise en oeuvre	Suivi Entretien Nettoyage	Délais
732	<p><b>RISQUE BIOLOGIQUE</b></p> <p><b>COVID - 19</b></p> <p>Les évènements récents liés à la pandémie de Covid-19 ont amené le Gouvernement à prendre des mesures de restriction de circulation des personnes et l'accroissement des mesures d'hygiène afin de limiter l'expansion du virus.</p> <p>L'OPPBTB à édité un <b>guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de Coronavirus COVID-19 en date du 10 avril 2020.</b></p> <p>Dans le contexte de cette crise sanitaire d'ampleur exceptionnelle, la mise en œuvre de ces mesures est une <b>condition incontournable</b> des activités du BTP. Il appartient à chaque entreprise d'évaluer sa capacité à s'y conformer et de prendre les dispositions nécessaires</p>			
733	<p>Chaque entreprise <b>désigne</b> un représentant Covid 19 et définit sa mission.</p> <p>Ils leur donnent également des <b>moyens et l'autorité</b> nécessaire pour réaliser à bien leur mission</p> <p>Prévoir l'organisation de <b>réunions quotidiennes</b> avec l'ensemble des intervenants pour rappeler les gestes barrières et obtenir l'adhésion des salariés de l'opération.</p> <p>Transmettre au coordonnateur SPS et au Maître d'Oeuvre le <b>nom du référent Covid 19</b></p>			

Pièces jointes :

- Notification de mise à jour du PGC CCIAG RESEAUX HP

Destinataires et mode de diffusion :

Raison sociale	Représentant	Fax (F) - Mail (@) - Courrier (✉)
BUREAU ETUDE SERBA		@ chauffage@betserra.fr
CCIAG	ROUTIN LOIC	@ Loic.routin@cciag.fr
INGEVALOR	APSITE Valentin	@ vapsite@ingevalor.com
CCIAG	TEMPASS-DE-SOUSA Ana	@ Ana.Tempass-De-Sousa@cciag.fr
CCIAG	SOUCHET VANESSA	@ Vanessa.Souchet@cciag.fr
INGEVALOR	BELLE PERAT OLIVIER	@ obelle-perat@ingevalor.com
CCIAG	DUMAS Olivier	@ Olivier.dumas@cciag.fr
CCIAG	DAVID FRANCOIS	@ Francois.David@cciag.fr
CCIAG	CLOLOT	@ Philippe.Clotot@cciag.fr
CCIAG	CASTELLAN JULIEN	@ Julien.castellan@cciag.fr
CARRON	REYNIER Jean-Yves	@ jy.reynier@sascarron.fr
CCIAG		(F) 0476335646
CCIAG	CAPOGNA Sophie	@ Sophie.Capogna@cciag.fr
IDEX ENERGIES (38)	DLOUHY Cédric	@ cedric.dlouhy@idex.fr
CLEVIA		@
CLEVIA	SPERDUTI STEPHANE	@ Stephane.sperduti@eiffage.com
CLEVIA	ROUX Philippe	@ Philippe.roux3@eiffage.com
CARRON	LUIS SEIXAS Luis	@ L.SEIXAS@sascarron.fr
IDEX ENERGIES (38)	SERGENT Nicolas	@ nicolas.sergent@idex.fr
CARRON		@
IDEX ENERGIES (38)	POIRET Jean Marc	@ jean-marc.poiret@idex.fr
IDEX ENERGIES (38)		@

## Opération: CCIAG RESEAUX

### PREAMBULE

#### Exigences préalables:

- S'assurer tout au long de la réunion de concertation que les différents acteurs pourront mettre en œuvre et respecter dans la durée les mesures retenues
- L'organisation proposée vise à limiter autant que faire se peut la coactivité et préciser les conditions de respect des mesures sanitaires
- En cette période de forte activité des services de secours, il pourra être utile de vérifier leur disponibilité en consultant les sites internet des préfetures
- La possibilité de se laver les mains avec l'accès à un point d'eau et du savon liquide est une condition incontournable pour autoriser l'activité

#### Points de vigilance particuliers dans l'organisation du chantier:

La date de redémarrage du chantier doit tenir compte notamment :

- De la mise en place de l'organisation et des préconisations précédemment décrites dans leur intégralité
- Du temps nécessaire à la mise à jour du PGC ainsi que celle des PPSPS et de leur harmonisation
- De la date de la réunion du CISSCT pour les opérations de niveau 1

Les entreprises doivent respecter strictement les préconisations des mesures arrêtées lors de la réunion de concertation pendant toute la période de leur application et du confinement décidée par les autorités et, à défaut de pouvoir le faire, stopper leur activité.

#### Synthèse du support de concertation covid 19 préparant la mise à jour du PGCSPS

Date : 1 ère Réunion de préparations du 21 04 2020

Participants: Equipe de la maitrise d'ouvrage , MOE , CSPS et entreprises titulaires

Thème abordé	Points de prévention Mesures d'organisation et de coordination	Responsable de la mise en œuvre	Point modifiant le PGC	Point modifiant le/les PPSPS	Précisions apportées
Accès chantier	S'assurer de la continuité de la clôture de chantier et en faire l'entretien durant la période concernée. Maintenir l'accès au chantier fermé et verrouillé pendant les périodes d'inactivité (nuit, week-end,...).	Entreprise intervenante			Vérification du maintien de toutes les signalisations et barrières routières mises en place
	Toute personne intervenant sur le chantier doit pouvoir justifier de son appartenance à une entreprise déclarée et connue du Maître d'Ouvrage: ■ utiliser le questionnaire de vérification de la santé du salarié (OPPBT) ■ chaque entreprise tiendra à jour la liste de ses salariés intervenant sur le chantier.	Toutes entreprises	oui	oui	Se référer au guide OPPBT en date du 10 04 2020
Maître d'Ouvrage	Le Maître d'Ouvrage pourra désigner un référent Covid 19 pour coordonner les mesures de prévention coordonner les mesures à mettre en œuvre, le respect des conditions sanitaires, la gestion des coactivités inévitables arrêtées collégalement lors de la réunion de concertation.				
	Le Maître d'Ouvrage formalise son rôle, ses missions, ses moyens, son autorité au cours de la réunion de concertation. Il rappelle qu'il a un rôle prépondérant. Il s'assure de l'application des mesures décidées en réunion de concertation (rythme des réunions, diffusion des comptes rendus ...).				
Référents Covid 19 des entreprises	Chaque entreprise désigne un représentant Covid 19 et définit sa mission. Ils leur donnent également des moyens et l'autorité nécessaire pour réaliser à bien leur mission Prévoir, en début de journée avec l'ensemble des intervenants, un rappel des gestes barrières et obtenir l'adhésion des salariés de l'opération.	Toutes entreprises	oui	oui	Indication des personnes physiques + coordonnées téléphoniques dans les PPSPS des entreprises
Consignes Covid 19 Gestes barrières	Informers les salariés au sein des entreprises de cette pandémie: ■ organiser des réunions journalières (quart d'heure sécurité) point sur les consignes en cours, difficulté à les mettre en œuvre. ■ rappeler aux personnels la nécessité d'éviter de se toucher le visage, avec ou sans gants, et sans nettoyage préalable des mains ■ respecter une distance minimale d'un mètre entre les personnes à tout moment et en toutes circonstances sauf consignes particulières ■ lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide, en début de journée, à chaque changement de tâche et toutes les deux heures en cas de non port permanent des gants, après contact après contact impromptu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes, avec essuie-main en papier à usage unique ■ se laver les mains avant de boire, manger et fumer, si les mains sont visiblement propres en utilisant une solution hydro-alcoolique.	Toutes entreprises	oui	oui	A détailler dans les PPSPS les moyens mis en place pour permettre les gestes barrières
Affichage règles sanitaires	Afficher les consignes sanitaires dans les lieux de vie des entreprises et , dans les véhicules	Toutes entreprises	oui	oui	Lister les endroits concernés par un affichage a spécifier dans les PPSPS <u>Liste des affiches : voir la documentation OPPBT</u>

Thème abordé	Points de prévention Mesures d'organisation et de coordination	Responsable de la mise en œuvre	Point modifiant le PGC	Point modifiant le/les PPSPS	Précisions apportées
<b>Utilisation de la base vie</b>	L'ensemble des bungalows de chantier mis à la disposition des salariés doivent faire l'objet d'une surveillance accrue et respecter les règles de vie suivantes. - planifier les heures d'arrivées et de départ des salariés pour limiter le nombre de personne dans les vestiaires, - diviser par deux la capacité d'accueil dans les bungalows (utilisation des bungalows par rotation avec une désinfection des locaux entre deux rotations) respecter en toutes circonstances la distance d'1 m entre salarié - organiser les ordres de passage et d'occupation des locaux (vestiaires, réfectoires)	Toutes entreprises	oui	oui	Base vie mobile détailler dans les PPSPS les mesures mises en place pour la prises de repas et les sanitaires
<b>Consommables pour la base vie</b>	Mettre à disposition des distributeurs de gel ou de solution hydro alcoolique , produits désinfectant.	Toutes entreprises	oui	oui	détailler dans les PPSPS les moyens mis à disposition
	Mettre en place des lingettes désinfectantes dans les toilettes mobiles	Toutes entreprises	oui	oui	détailler dans les PPSPS les moyens mis à disposition
	L'approvisionnement journalier des distributeurs de savon liquide, papiers essuie mains, gel hydro alcoolique, lingettes doit être journalier Vérifier plusieurs fois par jour que les consommables sont présents et en quantité suffisante Organiser la gestion des déchets contaminés.	Toutes entreprises	oui	oui	détailler dans les PPSPS les moyens mis à disposition
<b>Nettoyage de la base vie</b>	Le nettoyage et la désinfection des bases vie mobiles sera effectué à chaque utilisation (micro ondes, réfrigérateurs, fontaines à eau ...).	Toutes entreprises	oui	oui	détailler dans les PPSPS l'organisation mise en place
	Prévoir un nettoyage journalier de la base vie par une équipe de nettoyage formée, équipée des EPI réglementaires en fin de journée de travail du chantier.	Toutes entreprises	oui	oui	détailler dans les PPSPS l'organisation mise en place
<b>Véhicules et engins de chantier</b>	Rappeler que dans le cas d'une utilisation partagée de véhicule et pour les engins: ■ prévoir la désinfection des surfaces de contact entre utilisateurs (volant, boutons de commande, poignée de changement de vitesse...) ■ la mise à disposition de lingettes désinfectantes et de gel ou de solution hydro alcoolique, ■ veiller à assurer la distance minimale d'un mètre entre les personnes : une personne par rang maximum.	Toutes entreprises	oui	oui	détailler dans les PPSPS les moyens et l'organisation mise en place
<b>Planning de l'opération et gestion de la coactivité</b>	Adapter la planification selon nécessité de manière à éviter les coactivités génératrices de risques, notamment les travaux superposés, les travaux incompatibles, etc., conformément aux principes généraux de prévention. Les secteurs géographiques affectés aux différents travaux seront au besoin mentionnés: ■ le nombre d'entreprises ou les horaires d'activités du chantier seront modifiés en conséquence; ■ le planning des travaux fera apparaître également les dates et périodes de mise à disposition des moyens communs définitifs ou provisoires, notamment d'accès, de circulation, de protection collective, de manutention, etc....	MOE et entreprise intervenante	oui	oui	Les planning devront être respectés
	Si une tâche prévue au planning nécessite une interaction entre plusieurs salariés d'une même entreprise ou entre plusieurs entreprises, un mode opératoire particulier sera à produire, un pré job briefing sera réalisé avant le démarrage de la tâche en présence de tous les acteurs y compris les référents Covid 19 des entreprises concernées. Mettre à disposition des masques conformes aux préconisations du guide de OPPBTP suivant type d'intervention réalisées, des lunettes. Il sera possible d'utiliser des masques de protection supérieure (type masque à cartouche ou masque à ventilation assistée) ou autre écran barrière, type écran de casque Les personnels doivent être formés à l'utilisation des masques (durée de port, procédure de mise en œuvre et de retrait...).	MOE et entreprise intervenante	oui	oui	Modes opératoires particuliers à détailler dans les PPSPS
<b>Surfaces de contact</b>	Une procédure de manipulation des moyens communs mis à disposition (notamment les barrières, signalisations, feux tricolores, cônes...) doit assurer la prévention du risque COVID 19 . Port des gants obligatoire ou désinfection.	Toutes entreprises			Détailler dans les PPSPS les mesures préconisées
<b>Stockage Livraisons</b>	Interdire les prises de repas dans les zones de stockage de matériaux et matériels . Pour éviter la création de rassemblement des salariés ainsi que des contacts de surfaces.	Toutes entreprises			A intégrer dans les PPSPS
	Gestion des livraisons	Toutes entreprises	oui	oui	Chaque entreprise mettra en place une procédure qui permettra d'assurer les mesures de prévention liées au risque COVID19 et aux risques liés aux chargements, déchargements, stabilisations des matériaux et matériels. A détailler dans les PPSPS
<b>DHOL</b>	Mettre à jour le DHOL				Sans objet
<b>Moyens communs</b>	Une procédure de manipulation des moyens communs mis à disposition (notamment les barrières, signalisations, feux tricolores, cônes...) doit assurer la prévention du risque COVID 19 . Port des gants obligatoire ou désinfection.	Toutes entreprises	oui	oui	A détailler dans les PPSPS

Thème abordé	Points de prévention Mesures d'organisation et de coordination	Responsable de la mise en œuvre	Point modifiant le PGC	Point modifiant le/les PPSPS	Précisions apportées
<b>Protections collectives</b>	Assurer l'entretien et la mise en oeuvre des protections collectives.	<b>Toutes entreprises</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>Procédure de manipulation identique au point précédent .A détailler dans les PPSPS</b>
<b>Secouristes</b>	Compléter les trousse de secours de kit d'intervention de première urgence (masques, combinaison jetable, gants latex), Préparer avec les référents Covid 19 les modes opératoires d'accueil des secours pour éviter les regroupements de personne et ne pas contaminer les secouristes.	<b>Toutes entreprises</b>	<b>oui</b>	<b>oui</b>	<b>Penser à équiper les trousse de secours et en vérifier l'état régulièrement</b>
<b>Site occupé</b>	L'accès aux zones de l'établissement en activité est interdit au personnel du chantier. Lorsque cet accès sera rendu nécessaire le responsable de l'établissement concerné en précisera les conditions pratiques telles que les horaires, itinéraires, zones interdites, matérialisation des zones dangereuses, accompagnement, consignes, etc....				<b>Une procédure spécifique sera à mettre en place en cas d'intervention d'un site en exploitation.</b>